

# L'emploi artistique et le secteur des arts de la scène: éléments de contexte.

Séminaire SACD, Arts de la scène en Fédération Wallonie-  
Bruxelles.

6 mai 2014

# Plan de la présentation

1. Panorama général de l'emploi culturel et artistique
2. La pluralité des sphères de responsabilité
3. L'hybridation des pouvoirs publics (une gouvernance « multi-niveaux » des arts de la scène)
4. Pour conclure...

*Non seulement les chiffres dirigent le monde, mais ils montrent comment le monde est dirigé.*

Goethe

« La condition des comédiens était infâme chez les Romains et honorable chez les Grecs: qu'est-elle chez nous ? On pense d'eux comme les Romains, on vit avec eux comme les Grecs. »

La Bruyère, *Les caractères*.

# 1. Panorama général de l'emploi culturel et artistique

- Peu de barrière à l'entrée
- Intermittence
- Multiactivité
- Principe d'incertitude
- Principe de singularité

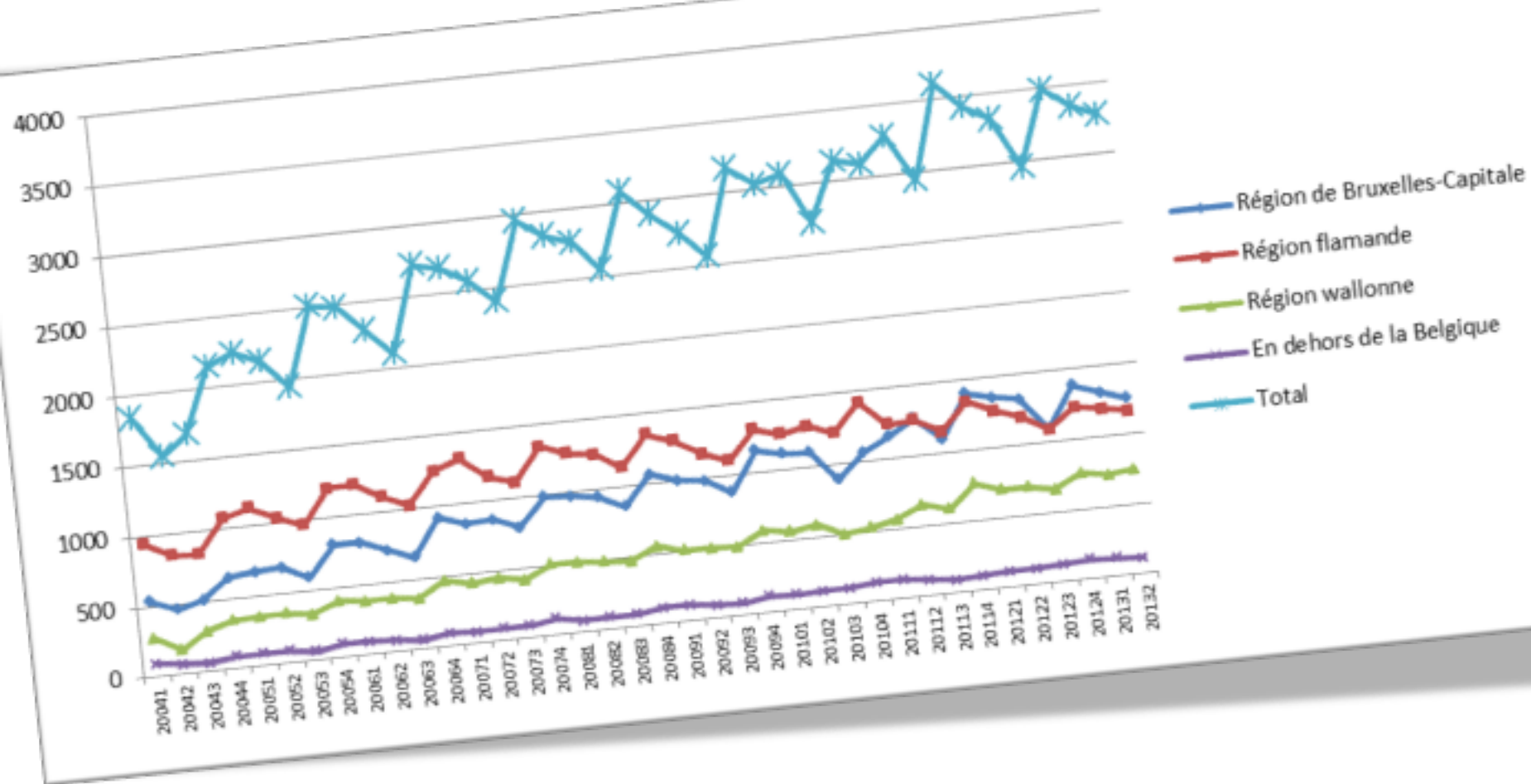
# L'emploi culturel en Belgique

(source: Onss – Calculs: Lowies)

- Emploi culturel salarié (2011) près 60.000 effectifs = 1,56 % de l'emploi total
- Emploi artistique: de 3 à 7% de l'emploi culturel selon le trimestre.

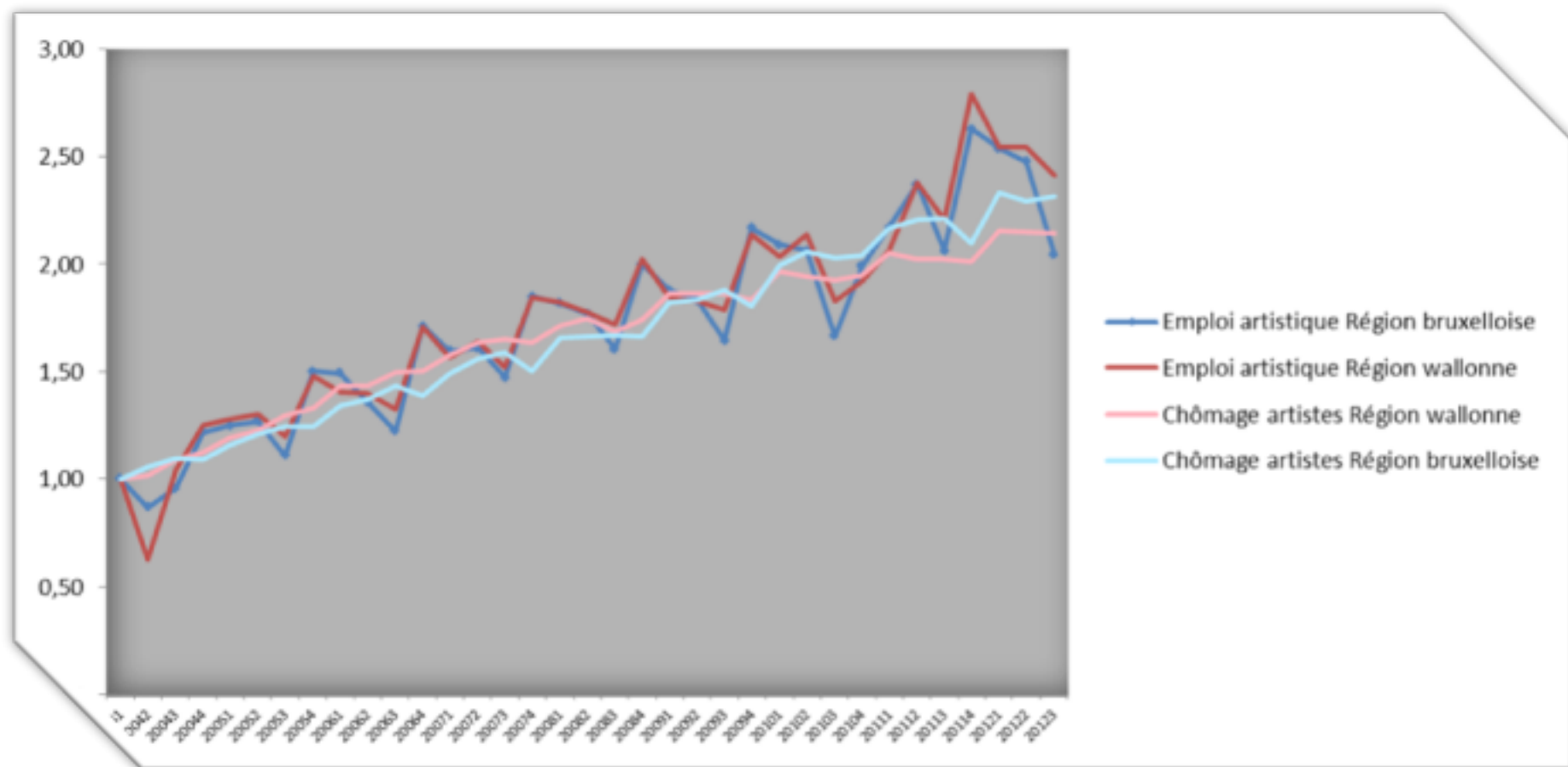
# Evolution de l'emploi artistique salarié en Belgique, 2004-13

(source: Onss – Calculs: Lowies)



# Evolution de l'emploi et du chômage des artistes en Région bruxelloise et en Région wallonne, 2004-2012

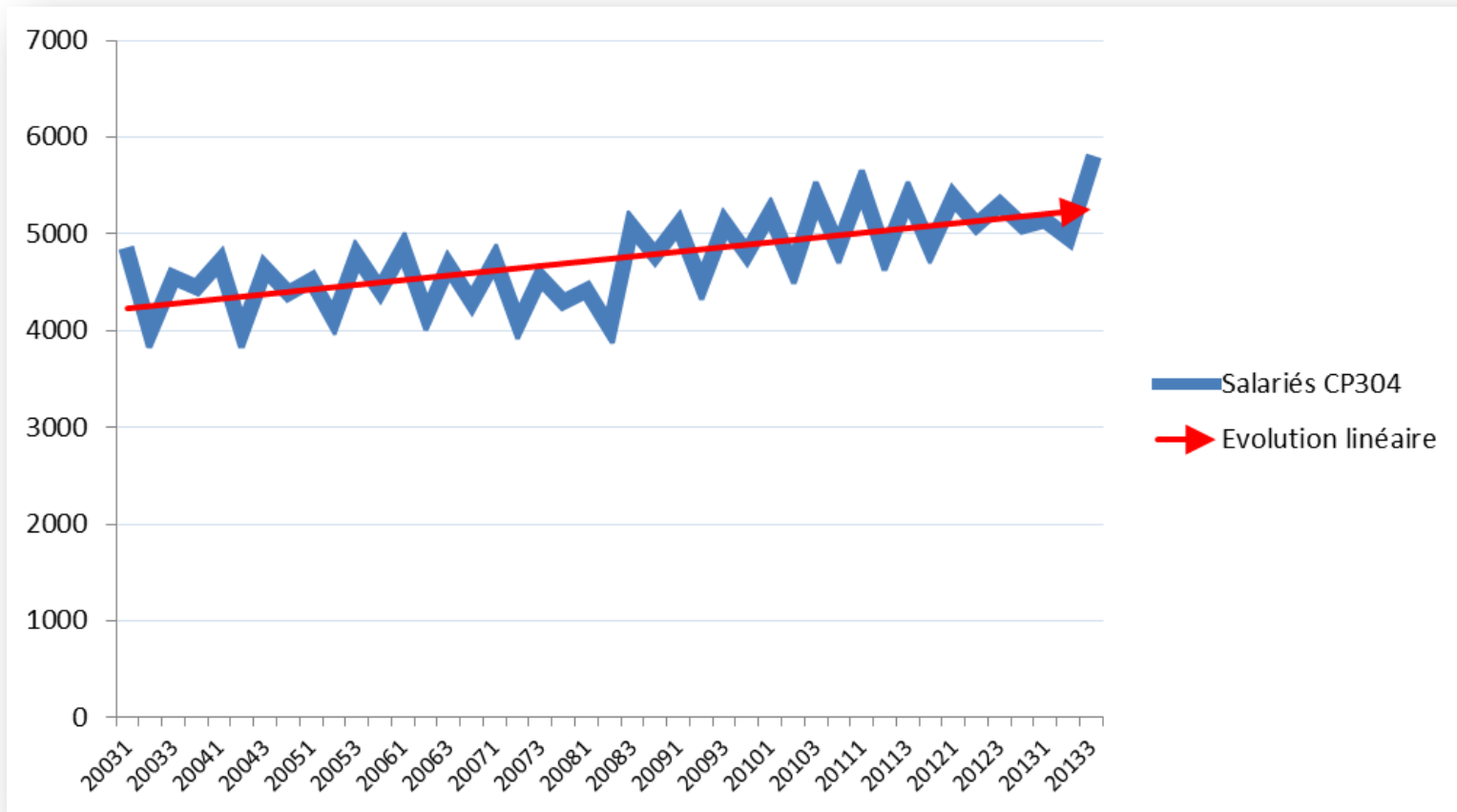
(source: Onss, Onem – Calculs: Lowies)



# L'emploi salarié dans les arts de la scène

Belgique, 2003-13, CP304

(source: Onss – Calculs: Lowies)



Près de 10% de l'emploi culturel

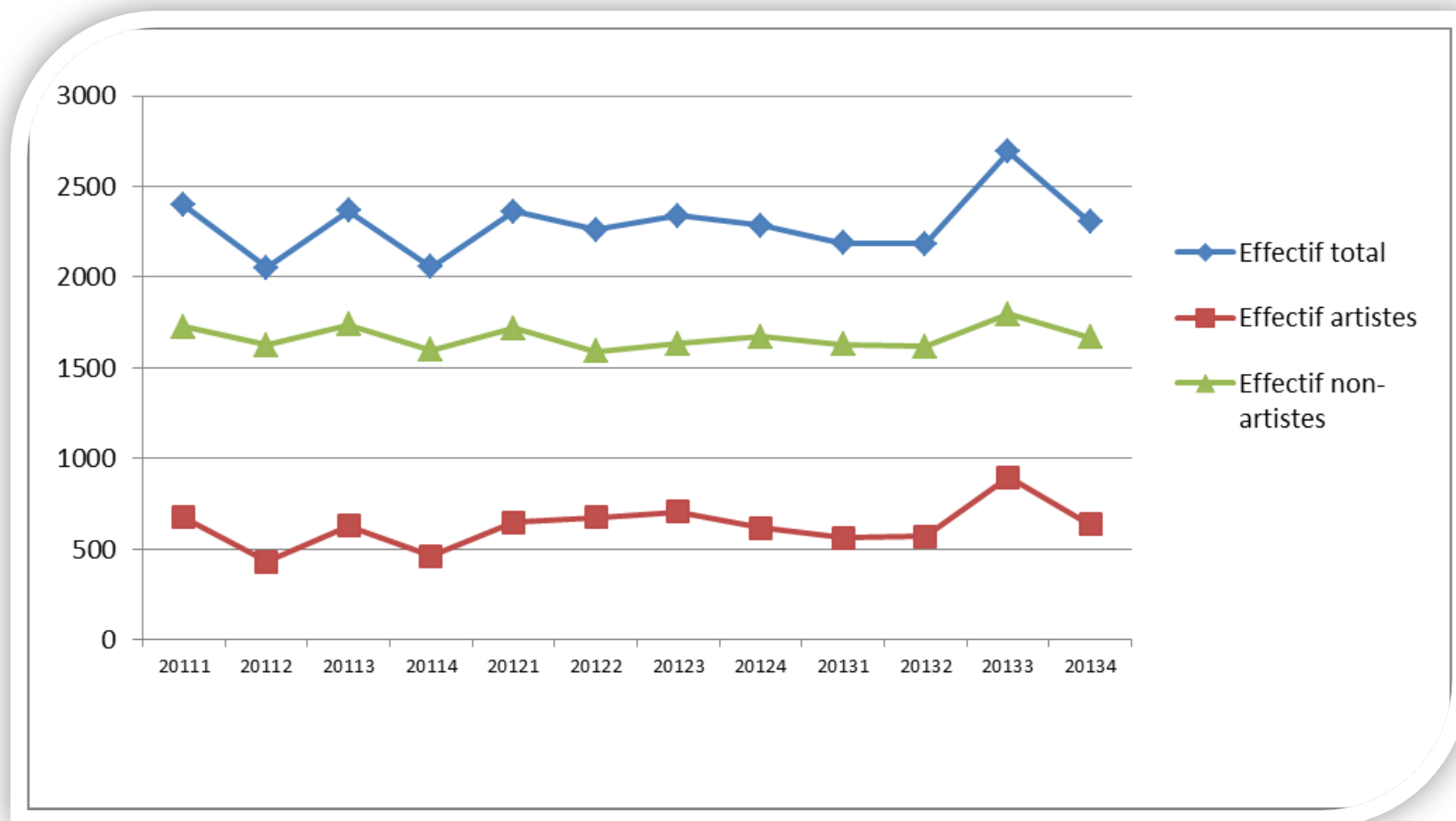


# L'emploi artistique dans les arts de la scène.

## Région bruxelloise et Région wallonne, 2011-2013, CP304.

(Source: Onss. Calculs: Lowies)

L'emploi artistique représente de 21 à 33% du personnel occupé salarié.



## 2. La pluralité des sphères de responsabilité dans le secteur des arts de la scène

- Pouvoirs publics
- Organisations privées
- Partenaires sociaux

# Les pouvoirs publics

- Politiques budgétaires
  - Redistribution directe
  - Redistribution indirecte
  - « Manque à gagner » social et fiscal
- Politiques de régulation
- Politiques « constitutives » (infrastructures, « grands travaux », etc.)

# Les organisations privées

- Orientations, dynamiques et choix artistiques
- Ethique de gestion
  - Vision stratégique
  - Responsabilité financière, priorités budgétaires
  - Responsabilité culturelle (place de l'artiste, promotion du patrimoine et de la création)
- Service aux publics (Questions de la médiation et de l'éducation artistiques. Tensions entre « offre et demande ».)

# Les partenaires sociaux

- CNT: Conseil national du travail
- Commissions paritaires: CP 304 spectacle vivant, CP 329 socio-culturel, CP 322 intérim, etc.
- Convention Collective de Travail de la CP 304:  
Arrêté Royal du 9 mars 2014 (M.B. 24/04/2014)

# Barèmes salariaux des artistes dans le domaine du théâtre (CP 304)

BELGISCH STAATSBLAD — 24.04.2014 — MONITEUR BELGE

34701

§ 1. Bedragen basisloon :

De bedragen van het basisloon zijn als volgt vastgelegd :

§ 1<sup>er</sup>. Montants de rémunération de base :

Les montants de rémunération de base sont définis de la façon suivante :

Beroepengroepen	Bruto minimum maandonen — (index 1 oktober 2012)	Groupes de fonctions	Rémunérations mensuelles brutes minimales — (index 1 <sup>er</sup> octobre 2012)
1. Podiumkunstenaars		1. Artistes de spectacle	
a) met minder dan 12 jaar verworven ervaring na einde van de schoolplicht	2 083,29 EUR	a) ayant moins de 12 années d'expérience acquise après la fin de l'obligation scolaire	2 083,29 EUR
b) met 12 jaar en meer verworven ervaring na einde van de schoolplicht	2 459,52 EUR	b) ayant 12 années et plus d'expérience acquise après la fin de l'obligation scolaire	2 459,52 EUR
2. Technisch en administratief personeel met eindverantwoordelijkheid		2. Techniciens et administratifs avec responsabilités finales	
a) met minder dan 12 jaar verworven ervaring na einde van de schoolplicht	1 970,78 EUR	a) ayant moins de 12 années d'expérience acquise après la fin de l'obligation scolaire	1 970,78 EUR
b) met 12 jaar en meer verworven ervaring na einde van de schoolplicht (sectorverantwoordelijke)	2 083,40 EUR	b) ayant 12 années et plus d'expérience acquise après la fin de l'obligation scolaire (responsable de secteur)	2 083,40 EUR

# La pluralité des sphères de responsabilité dans le secteur des arts de la scène

- Risque de dilution des responsabilités
- Pouvoirs publics, organisations privées et partenaires sociaux: principe de subsidiarité et convergences ?
- Besoins de coordination, de consultation, de concertation ?

# 3. L'hybridation des pouvoirs publics (une gouvernance « multi-niveaux » des arts de la scène)

- Autorité fédérale
- Entités fédérées:
  - Fédération Wallonie-Bruxelles (C.F.)
  - Région wallonne et Région bruxelloise
- [Pouvoirs locaux (provinces et communes)]



# Autorité fédérale

- Emploi
- Sécurité sociale (« statut de l'artiste »)
  - Onem (2012)
    - Région bruxelloise: 43.354.479 €
    - Région wallonne: 20.947.732 €
- Fiscalité
- Régulation de la propriété intellectuelle (droit d'auteur, droit voisin, droit de suite, etc.)

# Les Régions

- Formation
- Aide à la recherche d'emploi
- Développement économique (ICC)
- Réductions spécifiques de cotisations sociales (6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat)
  - En 2012, réduction « artistes » (source: ONSS calculs: Lowies)
    - Région wallonne: 3.276.532,6 €
    - Région bruxelloise: 6.272.750,3 €

# La Fédération Wallonie-Bruxelles (C.F.)

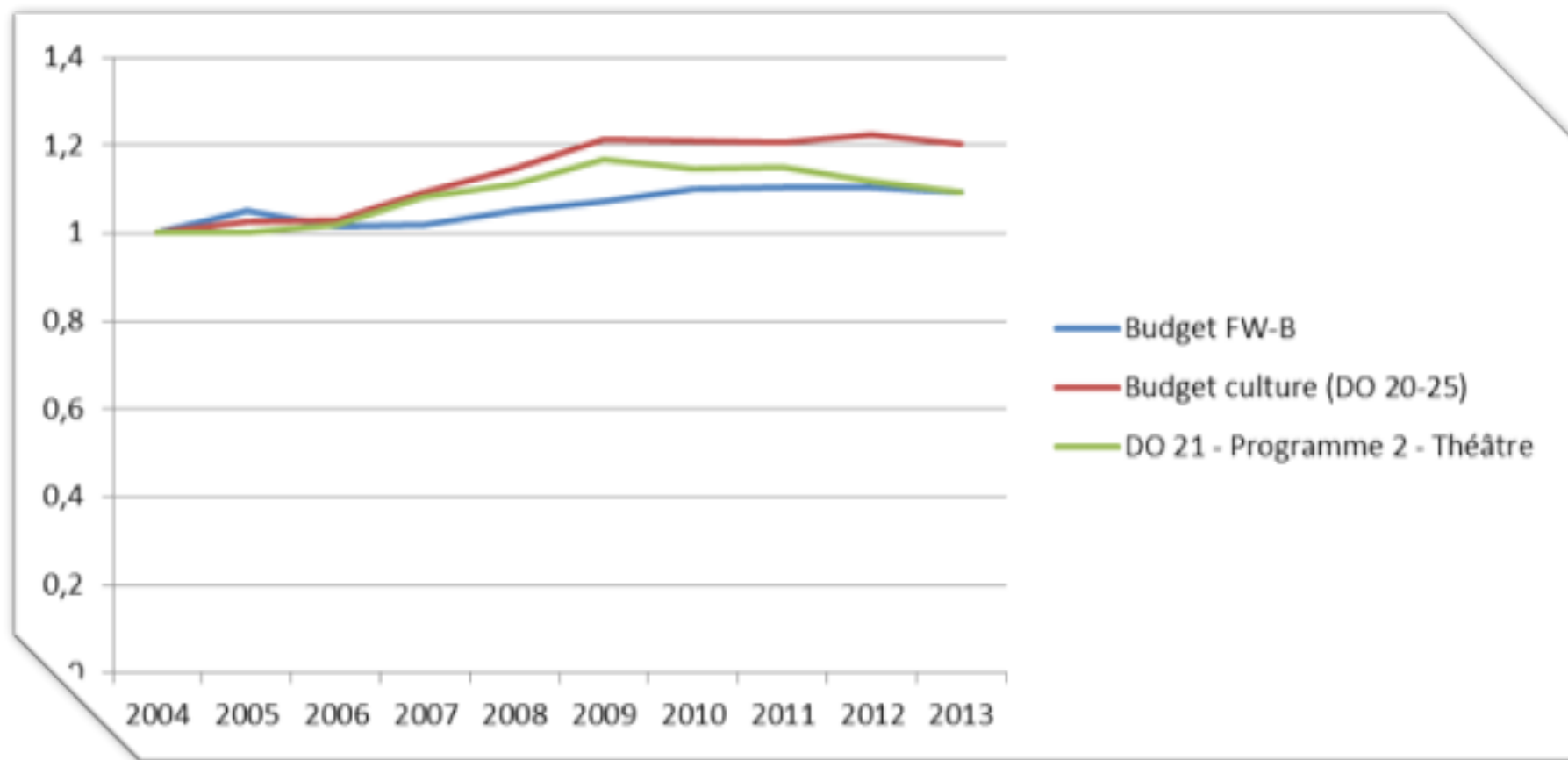
- Champ de compétences structurant : de la préformation jusqu'à l'exportation des œuvres (académies, ESA, création, production, diffusion en FW-B, exportation, formation continue)
- Redistribution: aux opérateurs, aux publics
- Régulation: de l'offre, de l'emploi, des prix, de la diversité culturelle

# La Fédération Wallonie-Bruxelles (C.F.): cadre budgétaire

- Les budgets « culturels » ont augmenté durant la dernière décennie
- Un tassement – parfois une diminution – est observé depuis 2012
- Répartition diversifiée selon les secteurs et les opérateurs

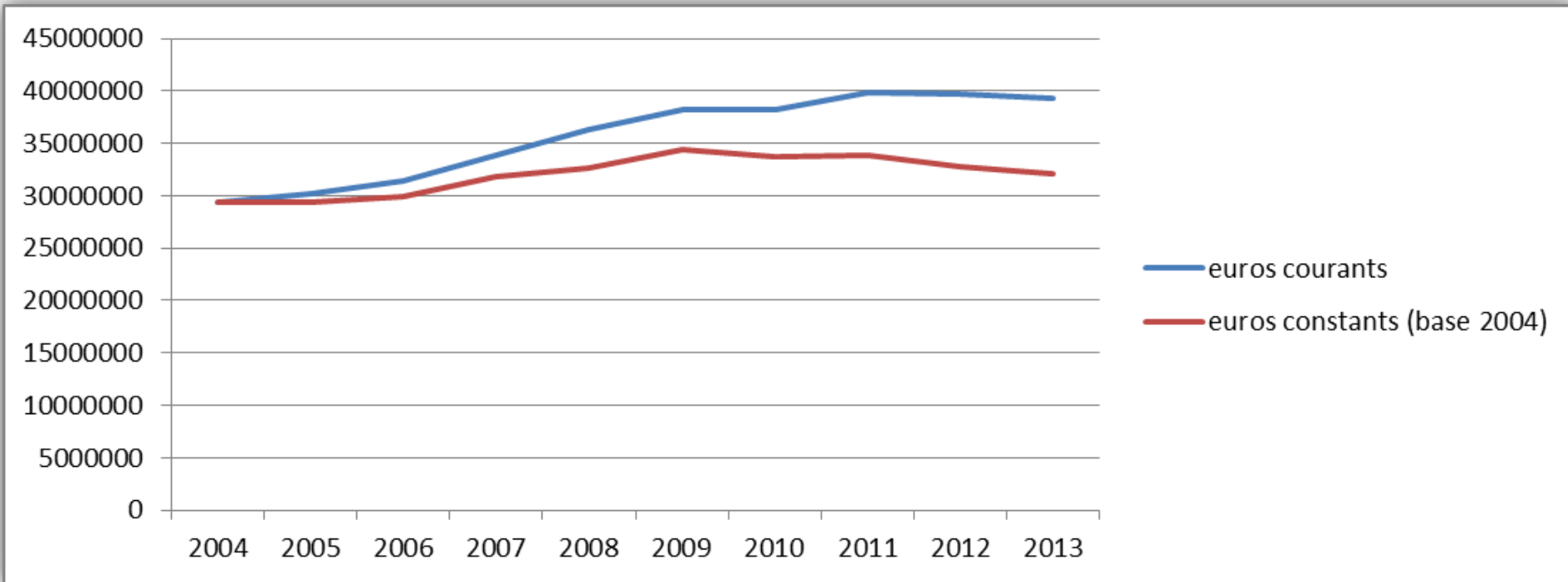
# Evolutions budgétaires 2004-2013

(€ constants)



# Evolutions budgétaires 2004-2013

## Programme 2 -Théâtre



DO 21 - Programme 2 - Théâtre (Source:PFW-B, budgets ajustés)		2004	2013	Evolution (€ courants)	Evolution (€ constants)
<b>Initiatives diverses en matière théâtrale</b>	Dépenses de toute nature relatives à la promotion, à la recherche, à la création et à la diffusion théâtrales	127.000 €	20.000 €	-84%	-87%
	Bourses à la création et à la formation continue et subventions à des prix du théâtre	- €	12.000 €	-	-
	Subvention à la maison du spectacle asbl - Région bruxelloise	- €	139.000 €	-	-
<b>Théâtre National et centres dramatiques régionaux</b>	Subvention au Théâtre national	4.201.000 €	6.516.000 €	55%	27%
	Subvention aux centres dramatiques régionaux	4.973.000 €	5.039.000 €	1%	-17%
<b>Compagnies et théâtres professionnels</b>	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels pour adultes relevant des contrats-programmes et des conventions conclus ou en négociation	11.003.000 €	17.189.000 €	56%	28%
	Subventions aux compagnies et théâtres professionnels non conventionnés	351.000 €	- €	-100%	-100%
<b>Aide aux projets</b>	Subventions aux projets de création et de diffusion théâtrales	1.232.000 €	1.130.000 €	-8%	-25%
<b>Compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse</b>	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse conventionnées	2.924.000 €	3.251.000 €	11%	-9%
	Subventions aux compagnies et théâtres pour l'enfance et la jeunesse agréés	441.000 €	652.000 €	48%	21%
	Subventions aux projets de création et de diffusion des compagnies de théâtres pour l'enfance et la jeunesse	50.000 €	200.000 €	300%	227%
	Festival théâtre jeunes publics	- €	10.000 €		
<b>Théâtre action</b>	Subventions au théâtre action	1.103.000 €	1.692.000 €	53%	26%
<b>Théâtre dialectal et folklorique</b>	Subventions au théâtre dialectal et folklorique	281.000 €	214.000 €	-24%	-38%
<b>Théâtre semi-professionnel, amateur et universitaire</b>	Subventions aux compagnies et théâtres universitaires, amateurs, semi-professionnels, festivals et concours	314.000 €	398.000 €	27%	4%
<b>Promotion, recherche et création théâtrales</b>	Subventions aux festivals d'art dramatique et à la décentralisation théâtrale	1.085.000 €	1.387.000 €	28%	5%
	Subventions aux associations de promotion et de formation théâtrales	1.019.000 €	1.453.000 €	43%	17%
	Subventions facultatives au bénéfice d'initiatives non récurrentes	297.000 €	- €	-100%	-100%
<b>TOTAL DO 21 - Programme 2 - Théâtre</b>	euros courants	29.401.000 €	39.302.000 €	<b>33,68%</b>	
	euros constants (base 2004)	29.401.000 €	32.164.662 €		<b>9,40%</b>
<b>Budget total FW-B</b>	euros courants	7.102.897.000 €	9.495.219.000 €	<b>33,68%</b>	
	euros constants (base 2004)	7.102.897.000 €	7.770.864.228 €		<b>9,40%</b>

## 4. Pour conclure...

« Quelle idée plus bizarre que de se représenter une foule de chrétiens de l'un et de l'autre sexe, qui se rassemblent à certains jours dans une salle pour y applaudir à une troupe d'excommuniés, qui ne le sont que par le plaisir qu'ils leur donnent, et qui est déjà payé d'avance ? ***Il me semble qu'il faudrait ou fermer les théâtres, ou prononcer moins sévèrement sur l'état des comédiens.*** »

La Bruyère, *Les caractères*.